

**OBJET ACQUISITION DE TERRAINS (NON BATIS)**  
**PROJET D'ELARGISSEMENT DE LA RUE TESSAN A SAINTE CLOTILDE**  
**EMPLACEMENT RESERVE N° 333 INSCRIT AU PLAN LOCAL D'URBANISME**

\* Parcelles non bâties

1° BH 896 / Copropriétaires de la Résidence MAC WING  
2° BH 898/ M. MAC WING Marcellin

---

**CONSTRUIRE SAINT-DENIS POUR LES GENERATIONS FUTURES**

Dans le souci de la Ville d'améliorer le cadre de vie de ses administrés, la commune envisage d'élargir et d'aligner la rue Tessan, située sur le secteur de Sainte-Clotilde, pour pouvoir fluidifier la circulation sur cette voie et favoriser ainsi la création de parkings.

En outre, cette voie est confrontée à chaque forte pluie à des problèmes d'écoulement des eaux pluviales accentuant les risques accidentogènes.

La réalisation de ce projet de voirie permettra de résorber à terme ce dysfonctionnement également.

C'est pourquoi, un emplacement réservé a été inscrit au Plan Local de l'Urbanisme (PLU), sous le numéro 333, au titre de l'alignement de la rue Tessan à 12 m et qui concerne tous les terrains situés en bordure de voie.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, la commune doit se rendre acquéreur de ces emprises dont le prix d'acquisition a été fixé par France Domaine à 300 €/m<sup>2</sup>.

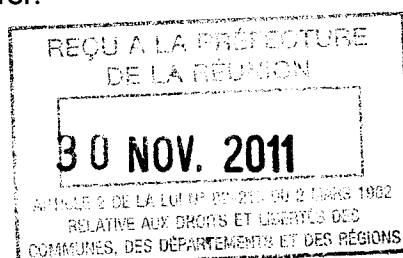
C'est la raison pour laquelle la Ville a fait une série de propositions financières à l'ensemble des propriétaires riverains concernés sur la base de cette évaluation vénale, courant septembre 2010.

Il apparaît cependant que deux petites emprises à acquérir avaient été omises par les services communaux.

Aussi, je vous propose de vous prononcer sur les deux acquisitions de terrains désignés ci-après, aux conditions mentionnées dans le tableau joint en annexe et, en cas d'accord, de m'autoriser à :

- 1° signer les actes d'acquisitions correspondants,
- 2° procéder au versement des honoraires aux notaires chargés de la rédaction de ces actes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**OBJET ACQUISITION DE TERRAINS (NON BATIS)  
PROJET D'ELARGISSEMENT DE LA RUE TESSAN A SAINTE CLOTILDE  
EMPLACEMENT RESERVE N°333 INSCRIT AU PLAN LOCAL D'URBANISME**

\* Parcelles non bâties

1° BH 597 / M. MAC WING Martin

2° BH 599 partie / M. MAC WING Marcellin

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Sur le RAPPORT N° 11/7-45 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Pierre ESPERET, 13<sup>ème</sup> Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

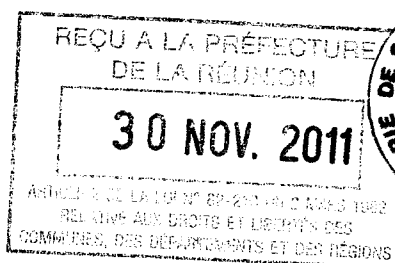
**ARTICLE 1** Autorise le Maire à procéder aux acquisitions des parcelles sus référencées, dont les principales caractéristiques sont mentionnées dans le tableau joint en annexe, et pour lesquelles des propositions financières à l'amiable ont été acceptées par les propriétaires concernés.

**ARTICLE 2** Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants.

**ARTICLE 3** Autorise le Maire à faire procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires (sous la Fonction 820 - Article 2111 Terrain non bâti) du Budget principal.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 29 NOV. 2011



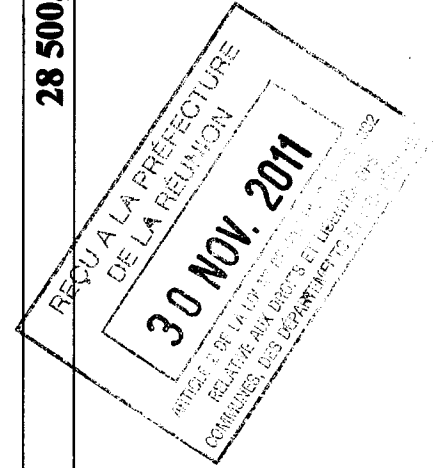
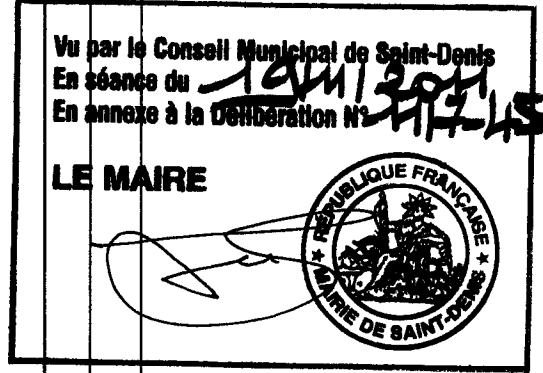
**ACQUISITION DE TERRAINS (NON BATIS) A TITRE ONEREUX (300 €/m<sup>2</sup>)  
DANS LE CADRE DU PROJET D'ELARGISSEMENT DE LA RUE TESSAN  
(EMPLACEMENT RESERVE n°333 INSCRIT AU PLU)**

1/1

Références cadastrales	Superficies des emprises	Adresses	Propriétaires	Prix d'acquisitions	Observations
BH 898	48 m <sup>2</sup>	101, rue Tessan 97490 Sainte-Clotilde	M. MAC WING Marcellin	14 400,00 € conforme à l'avis financier n° 2010-411V0100 de France Domaine daté du 01/02/2011	Le document d'arpentage n° 9088W créant cette parcelle a été dressé par le géomètre de la Ville le 09 juin 2011.
BH 896	47 m <sup>2</sup>	99, rue Tessan 97490 Sainte-Clotilde	Copropriétaires de la Résidence MAC WING représentés à l'acte par M. Mme MAC WING Martin	14 100,00 € conforme à l'avis financier n° 2010-411V0100 de France Domaine daté du 01/02/2011	Le document d'arpentage n° 9087A créant cette parcelle a été dressé par le géomètre de la Ville le 09 juin 2011.

**TOTAL DES ACQUISITIONS :**

**28 500,00 €**





**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
 DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
 DE LA RÉUNION

N° 7300 R

**AVIS DU DOMAINE**

**ACQUISITION AMIABLE**



Brigade d'Evaluation Domaniale  
 7 Avenue André Malraux  
 97 705 SAINT DENIS Messag CEDEX 9  
 Réception sur rendez-vous

(Code général de la propriété des personnes publiques et Code du Domaine de l'Etat art R 4 ou décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

Pour nous joindre :

Références : N° dossier : 2010-411V0100  
 Affaire suivie par : L. SAVIRAYE  
 Téléphone : 02 62 94 05 85  
 Télécopie : 02 62 94 05 83  
 Courriel : tcdomaine104@defip.finances.gouv.fr

1 Service consultant : Commune de Saint-Denis

2 Date de la consultation : 20/01/2011

3 Opération soumise au contrôle (objet et but) : Acquisition

4 Propriétaire présumé Commune de Saint-Denis

5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :  
 Commune de : ST DENIS

Sur parcelles cadastrées AW n° 44, 142 et 143 - BD n° 146, 148, 484, 719, 720, 1044, et 1045 - BH n° 99, 588 et 601, le tout pour une superficie totale de 5 150 m<sup>2</sup>, des emprises d'une superficie non déterminée.

5a Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes Etat du sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :  
 Au PLU actuel Zone : U1  
 Emplacement réservé n° 333 au profit de la commune pour l'alignement de la rue Tesson.

6 Origine de propriété : Indéterminée

7 Situation locative : Libre

9 Détermination de la valeur vénale actuelle du m<sup>2</sup> : 300 €/m<sup>2</sup>

12 Observations particulières :  
 Cette évaluation correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai *d'un an*.  
 Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de la Réunion.

A Saint-Denis le 1<sup>er</sup> février 2011  
 Pour le Directeur Régional des Finances Publiques  
 de la Réunion  
 Par délégation, le Chef de Service

Nelly MONGEIN

COURRIER ARRIVÉ LE  
 15 FEV. 2011  
 Destinataire : M. L. Saviraye - Direction Régionale des Finances Publiques de la Réunion

MINISTÈRE DU BUDGET  
 DES COMPTES PUBLICS  
 DE LA FONCTION PUBLIQUE  
 ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
 En séance du 19/11/2011  
 En annexe à la délibération n° 3917-45

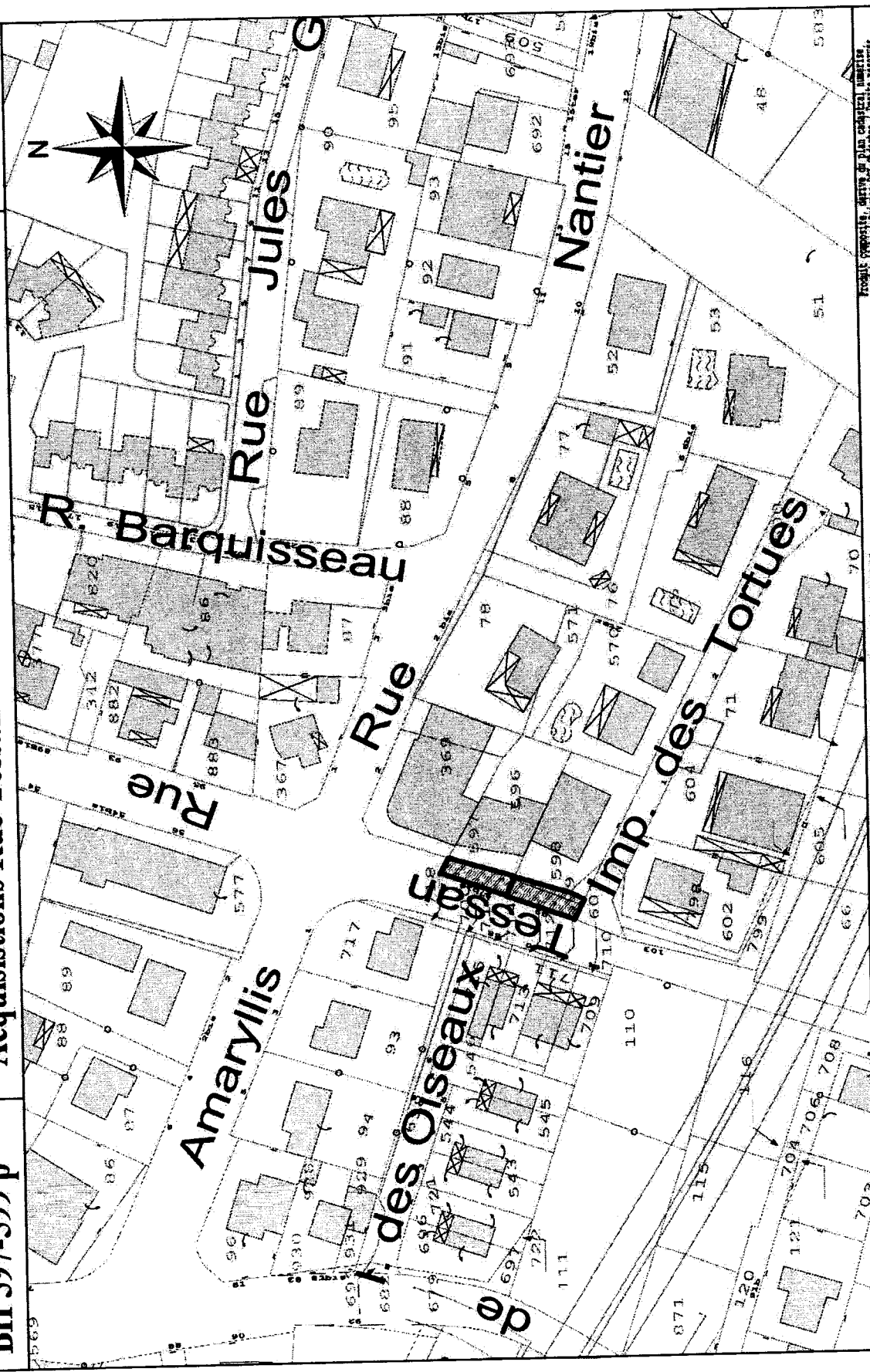
REÇU A LA PRÉFECTURE  
 DE LA RÉUNION  
 30 NOV. 2011  
 ARTICLE 6 DE LA LOI N° 02-210 DU 2 AOUT 2004  
 RELATIVE AUX DROITS ET OBLIGATIONS DES  
 COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

**LE MAIRE**

1 / 1000

Acquisitions Rue Tesson - Sainte Clotilde

BH 597-599 p



PROJET DE PLAN DE ZONAGE  
DES TERRAINS A USAGE DE HABITAT INDIVIDUEL

DATE DU TIRAGE : 05-10-2011, 15:04:53 Mer

MAIRIE DE SAINT-DENIS.